le Luc en Provence
RADIO CERISE
ORGANISE
17 & 18 JUILLET 2021
TREMPLIN MUSICAL FRANCOPHONE NATIONAL
LE LUC-EN-PROVENCE
1ère ÉDITION
LA CERISE SUR LE CHÂTEAU
TREMPLIN MUSICAL FRANCOPHONE
15 ARTISTES/GROUPES EN COMPÉTITION
5 FINALISTES RÉCOMPENSÉS (1er Prix 700€)
TOUS STYLES DE MUSIQUE
INSCRIPTIONS & INFOS :
CONTACT@RADIO-CERISE.FR
WWW.FACEBOOK.COM/RADIOCERISE
WWW.RADIO-CERISE.FR
VENEZ PARTAGER VOTRE UNIVERS !
ET PASSEZ À LA RADIO !
VAR LE DÉPARTEMENT
CIC
prodipe

LA CERISE SUR LE CHÂTEAU
TREMPLIN MUSICAL FRANCOPHONE

Le Luc-en-Provence
17 & 18 juillet 2021

Tremplin francophone national

Réservé aux artistes auteurs/compositeurs/interprètes.

Règlement

L'association **Radio Cerise** organise un concours national ouvert aux Auteurs-Compositeurs-Interprètes indépendants ou auto-produits chantant en langue française uniquement.
Cet événement a pour but de faire découvrir et émerger des talents issus de la francophonie à travers leurs univers créatifs, tous styles musicaux confondus.
Cette manifestation est organisée avec le soutien de la ville du Luc-en-Provence et du Département du Var.

1. Principe du Tremplin.

- Les candidats peuvent postuler avec un accord parental pour les mineurs et sans limite d'âge.
- Tous les styles musicaux peuvent être représentés.
- Après une présélection, les candidats retenus (15 maximum) devront se produire en direct et en public devant un jury de professionnels du spectacle vivant.
- Les candidats devront envoyer 2 titres maximum dont la durée ne devra pas dépasser 4 minutes, en langue française exclusivement, au format mp3 ou en vidéo de qualité à :
  contact@radio-cerise.fr en précisant l'objet : « Tremplin ». Ces titres seront soumis à un avis favorable ou non. Ils seront systématiquement diffusés sur

Radio Cerise. Les candidats seront avisés par courriel ou par téléphone de la décision du jury dès le 20 juin.

- Un titre inédit sera choisi par le candidat pour la demi-finale.
- Un second titre inédit sera choisi par le candidat pour la finale.
- Le public sera convié à participer au vote final. Un prix lui sera consacré.
- Tout concurrent devra réellement avoir signé au minimum le texte et/ou la musique des œuvres présentées (attestation sur l'honneur sur le bulletin d'inscription**). En cas de fausse déclaration ou usurpation, il s'expose potentiellement à des sanctions allant de l'exclusion jusqu'à des poursuites.**

Les concurrents peuvent :

- Chanter a capella.
- S'accompagner ou être accompagné avec le ou les instruments de leur choix.
- Utiliser un support musical audio mp3 uniquement fourni par le candidat sur clé USB**. (Attention, support musical uniquement sans voix ni chœurs ni paroles)**

2. Jury.

Le jury est composé de professionnels du monde de la musique et du chant, du milieu culturel et de la Société civile. L'association organisatrice de la manifestation, se réserve le droit d'apporter toutes les modifications d'organisation nécessaires au bon déroulement du tremplin.

3. Critères de notation des candidats.

- Voix : Justesse, prononciation, timbre et maîtrise.
- Interprétation : Personnalité, originalité, émotion et compréhension du texte.
- Charisme : Authenticité, présence, générosité et contact avec le public.
- Texte : Cohérence, imagerie, sonorité, originalité, profondeur et qualité de la langue.
- Musique : Structure, débit, relief mélodique et rythmique.

4. Déroulement.

L'événement se déroulera Place Bisbal, au Luc-en-Provence. En cas d'intempérie, il aura lieu à la salle Jean Louis Dieux.
Demi-finale le samedi 17 juillet devant le Château des Vintimille à 18h00 :

- Audition des 15 candidats retenus en présélection en présence du public et du jury. Place Bisbal, Château des Vintimille.

Finale le 18 juillet à 15h00 :

- Audition des 5 candidats retenus en demi-finale en présence du public et du jury.

L'association, organisatrice de la manifestation, se réserve le droit d'apporter toutes les modifications d'organisation nécessaires au bon déroulement du concours. Si ces modifications s'avéraient être fondamentales, les candidats en seraient avertis.

La demi-finale sera gratuite.

La finale donnera lieu à une entrée payante de 5€ pour le public et les accompagnants des candidats. Une billetterie en ligne sera ouverte pour l'occasion. L'entrée sera de 8€ sur place dans la limite des places disponibles.

- Une tête d'affiche viendra clore l'édition pour un tour de chant.

5. Prix attribués aux candidats.

- 1er prix : 700€
- 2ème prix : 400€
- 3ème prix : 300€ (Prix du Département)
- 4ème prix : 150€ (Prix de la Ville du Luc)
- 5ème prix : 100€ (Prix du public)
- Les 5 finalistes seront assurés d'être diffusés sur la playlist de **Radio Cerise.**
- **Le vainqueur est appelé à venir à l'édition suivante.**

6. Modalités d'inscription.

- Remplir le bulletin d'inscription joint au présent règlement.
- Joindre le montant de l'inscription de **20 euros**, en chèque, libellé à l'ordre de **« Radio Cerise »** et **impérativement** la copie d'une pièce d'identité, ainsi qu'une enveloppe timbrée libellée aux noms et adresses du candidat.
- Les inscriptions sont à adresser impérativement avant le samedi 19 juin 2021, obligatoirement accompagnées du bulletin d'inscription dûment complété, du montant de l'engagement et de l'enveloppe timbrée, à :

Radio Cerise
Tremplin La Cerise sur le Château
3, Place de la Liberté
83340 Le Luc

- En cas de non-respect de l'un des 3 points qui précèdent, la candidature ne sera pas prise en compte.
- Afin d'éviter tout abus, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

- Si, pour des raisons sanitaires liés au Covid-19 ou d'autres indépendantes de l'Organisateur, la manifestation devait être annulée, les candidats seraient remboursés intégralement de leurs frais d'inscription.

NB :

- Les frais de voyage, repas et hébergement sont à la seule charge des candidats. Une liste de lieux d'hébergement possibles, sera fournie aux candidats sélectionnés.

- Les candidats s'interdisent de réclamer tout droit, cachet ou privilège pour leur prestation, de même que dans l'éventualité où tout ou partie de leur prestation serait diffusée sur les médias (presse, radio, télévision…) ou Internet, dans le cadre de publicité, promotion, reportages, …, relatifs à la manifestation.

- Le droit à l'image appliqué au domaine public tel que le définissent les textes règlementaires concerne tous les candidats. Ce droit à l'image est désormais soumis à une autorisation écrite de captation et enregistrement de l'image et de la voix. Seuls sont autorisés à effectuer des vidéos et prises de vues, les prestataires officiels de prises de vues (photo/vidéo), les responsables de l'association organisatrice signataires d'une charte, ainsi que le correspondant du quotidien Var Matin. Les prises de vue et vidéos sont alors soumises à la règlementation en termes d'utilisation et diffusion. En dehors des photographes et vidéastes précédemment désignés, <u>seule la famille des candidats</u> peut être autorisée à prendre des clichés et vidéos. Ces mesures visent à éviter toute utilisation frauduleuse ou à des fins commerciales illicites de l'image des candidats. Des poursuites seront engagées vis-à-vis des personnes non autorisées.

Le Président,
Michel DESHAYS

BULLETIN D'INSCRIPTION

LA CERISE SUR LE CHÂTEAU
TREMPLIN MUSICAL FRANCOPHONE

17 & 18 juillet 2021

NOM : PRENOM :

Nom de scène (Pour les groupes) :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel : @

Titre n°1 :

Auteur(s) :

Compositeur(s) :

Titre n°2 :

Auteur (s) :

Compositeur(s) :

- Je déclare sur l'honneur que ces chansons sont inédites et protégées par le droit d'auteur.
- Je joins un chèque de 20€ pour l'inscription à la sélection du tremplin.
- Je joins une photocopie de ma carte d'identité (Pour les groupes, uniquement celle de la personne mandatée)
- Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

Fait, le : à :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour les mineurs **AUTORISATION PARENTALE** de participation au Tremplin « **La Cerise sur la Château** » du samedi 17 au 18 juillet 2021 et au droit à l'image.
Je soussigné(e)
NOM :

PRENOM :

En qualité de :

Autorise,
Nom :

Prénom :

Mon enfant, à participer au Tremplin « **La Cerise sur le Château** » les 17 & 18 juillet 2021 au Luc-en-Provence.

Fait, le : à :

Signature précédée de « lu, approuvé et accepté »

Radio Cerise
www.radio-cerise.fr
3, place de la Liberté, 83340 Le Luc en Provence
RNA: W833007776/ SIRET: 8887449900011 /contact@radio-cerise.fr